



## Saint Pierre de Colombier : un édifice religieux d'un autre temps.

Alors que nous, Collectif des Ami.es de la Bourges et ses sympathisants, avons alerté, informé et dénoncé depuis des mois le permis de construire octroyé au porteur de projet la Famille missionnaire de Notre-Dame par le Maire de la commune et les services de l'État pour la construction d'un complexe religieux à St Pierre de Colombier, nous nous voyons exclus du groupe de travail décidé par Mme la Préfète de l'Ardèche le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Malgré ce que communique Mme la Préfète, ce groupe de travail n'a pas été voté à l'unanimité. Il n'y a eu aucun vote lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet ni lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du 16 juin dernier.

Cette exclusion porte en elle la volonté affichée de ne pas avoir de contradiction au sein même de ce groupe de travail annoncé comme technique et composé, en majorité, de personnes et organismes qui ont contribué aux erreurs administratives flagrantes dans l'instruction et le contrôle du dossier.

Si notre technicité n'est pas reconnue à la table de ce groupe de travail alors que c'est elle qui a permis de mettre au jour ces erreurs et manquements, quel type de technique faut-il posséder ?

Pour le moins, on aurait pu nous proposer de désigner des experts environnementaux choisis par notre collectif qui auraient pu rééquilibrer cet aréopage acceptant des représentants du maître d'ouvrage mais pas de ceux qui ont permis à la Préfète de se rendre compte des erreurs administratives de ce dossier.

Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de l'Ardèche, annonce le 8 juillet, lors d'une conférence de presse qu'elle va saisir la nouvelle ministre de l'écologie. Les Ami.es de la Bourges avaient déjà alerté sa prédécesseur et ont réécrit à Mme POMPILLI (cf lettre du 10/07/2020 ci-dessous).

Enfin, que dire de l'intervention par téléphone de Mme SOULIMAN dans le JT national de France 3 le 9/07 lorsqu'elle affirme que « l'État est parfait dans ce dossier » et qu'il doit être « plus que parfait » ?

Si cette perfection doit mener à l'annulation du projet comme ce qui vient d'être acté à Roybon grâce à la mobilisation depuis des années de militants écologistes et de citoyens : on est preneurs ! Mais à ce jour cette « perfection » s'est plutôt traduite par des omissions, des erreurs administratives et des renoncements à la préservation des paysages, de la biodiversité et du cadre de vie des habitants de la belle vallée de la Bourges.

Collectif « Les Ami.e.s de La Bourges »  
Association « Pour l'Avenir de la Vallée de la Bourges »  
07450 Saint Pierre de Colombier

Saint Pierre de Colombier, le 10 juillet 2020

à Madame Barbara Pompili, Ministre de l'Écologie

Madame,

Compte tenu du changement de gouvernement, nous nous permettons d'envoyer de nouveau à votre ministère la copie d'une lettre adressée à Monsieur le Président de la République concernant une destruction de l'environnement et des paysages dans la Vallée de la Bourges, sur la commune de Saint Pierre de Colombier, au sein du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Des espèces protégées, sonneur à ventre jaune, loutre, castor, ... sont potentiellement présentes sur le site.

Cette lettre avait fait l'objet d'un retour ci-joint de la part des services de Madame Elizabeth Borne. Madame Françoise Souliman, Préfète de l'Ardèche, ayant lors d'un point de presse du 02/07/2020 (Le Dauphiné Libéré du 03/07/2020) manifesté l'intention de rencontrer vos services, nous souhaitons préciser les points suivants :

- malgré une pétition sur le site [stop.basilique.org](http://stop.basilique.org) / [change.org](http://change.org) (plus de 5000 signataires à ce jour) et des demandes de notre part (notamment une demande de rencontre du 27/02/2020) Madame la Préfète a attendu une occupation du site les 13, 14 et 15 juin derniers pour se préoccuper du sujet.

- Madame la Préfète a mis en place un « groupe technique » aux objectifs flous, où le promoteur du projet est présent mais pas ses opposants, qui ont pourtant quelques éléments « techniques » à faire valoir, puisque ce sont eux qui ont souligné l'absence d'autorisation environnementale entraînant une possible illégalité du chantier.

Face à un dossier a minima mal géré par la préfecture, il nous semble qu'une réponse « technique » n'est qu'une tentative de temporiser afin de retarder une conclusion inévitable. Nous en appelons à une décision politique courageuse.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de nos sentiments profondément écologistes.

Pour le collectif et l'association,

P.J. Courriers antérieurs pour rappel  
Article du presse du 9 juillet 2020

Nombreux autres articles de la presse régionale ou nationale disponibles sur [stop.basilique.org](http://stop.basilique.org)  
Article de Pierre Sorgue dans M Le Magazine du Monde du 27 juin 2020